

Calgary.doc

La déclaration de Calgary : reflet du nouveau Canada

Simon Langlois
professeur
Département de sociologie
Université Laval, Québec

Mai 1998

Texte préparé pour la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec portant sur la Déclaration de Calgary, juin 1998.

Table des matières

Introduction

1. Mutations morphologiques du nouveau Canada.

- a) **Accentuation de l'immigration**
- b) **Régression de l'importance relative du fait français et polarisation linguistique**
- c) **Mutation de l'équilibre régional**
- d) **Continentalisme accru**
- e) **Fin des lumber-jacks et émergence d'une économie postindustrielle.**

2. Le Canada anglais des années 1990 se donne une nouvelle représentation de soi.

3. Le multiculturalisme: ce qu'il est, ce qu'il n'est pas.

4. La Déclaration de Calgary

5. Références.

Introduction

La Déclaration de Calgary est une initiative des provinces canadiennes anglophones à laquelle ni le gouvernement du Québec ni le gouvernement fédéral n'ont participé. Elle révèle l'existence de l'insatisfaction des provinces canadiennes vis-à-vis le Gouvernement central, insatisfaction qui porte principalement sur deux objets : les programmes sociaux et la question constitutionnelle. Les premiers ministres provinciaux acceptent de plus en plus mal que le gouvernement fédéral modifie presque unilatéralement les règles du jeu en matière de financement des programmes sociaux, l'assurance-emploi et le financement des soins de santé étant les dossiers les plus chauds. Ce n'est sans doute pas par hasard que le préambule et l'article 7 de la Déclaration de Calgary mettent beaucoup d'insistance sur le respect des compétences respectives des gouvernements provinciaux et fédéral et marquent la nécessité d'oeuvrer de concert « dans les sphères des soins de santé et des programmes sociaux ». Les premiers ministres provinciaux ont aussi exprimé de nombreux griefs sur la façon dont le gouvernement central était intervenu durant et immédiatement après le deuxième Référendum sur la souveraineté du Québec en 1995. La Déclaration propose une sorte de cadre général de discussions à venir en matière constitutionnelle, sans proposer de réformes concrètes sur les institutions et sur le partage des pouvoirs.

Parce qu'elle est l'initiative des seules provinces à majorité anglophone, cette Déclaration est un document important, non pour les solutions qu'elle propose à la crise canadienne, mais plutôt pour la position du problème qu'elle contient et les postulats sur lesquels elle repose. On y trouve une lecture de la société canadienne qui aide à comprendre les sources de l'impasse actuelle entre le Québec et le Canada anglophone.

Il faut comprendre ce document à partir du point de vue d'où il a été rédigé : le point de vue du nouveau Canada anglophone. Une approche plus classique eût été de rappeler les mutations du Québec, afin de voir comment la Déclaration de Calgary les prenait en compte.

Nous avons plutôt essayé de montrer comment la Déclaration de Calgary reflète en fait les nouvelles caractéristiques de la société canadienne. En adoptant cette perspective, nous entendons faire ressortir que la Déclaration de Calgary répond d'abord aux *besoins propres* du nouveau Canada anglophone qui s'est radicalement transformé depuis l'après-guerre. Plus largement, la Déclaration de Calgary peut être considérée comme un discours qui explicite une *nouvelle définition du pays en continuité avec les mutations sociologiques qu'il a connues en dehors du Québec, mais en rupture avec la dualité linguistique qui a toujours caractérisé le pays.*

La Déclaration de Calgary est d'abord un discours identitaire. Elle définit le Canada, mais aussi le Québec du point de vue du Canada. Comme tout discours identitaire, la Déclaration procède par choix des aspects jugés centraux et par sélection des acteurs qui ont un rôle à jouer. La Déclaration de Calgary sélectionne les acteurs de la fédération: peuples autochtones, provinces, gouvernement fédéral, «une population issue de toutes les régions du monde », les Canadiens et les Canadiennes. Nulle part elle ne mentionne l'existence du fait national canadien-français, ni les communautés francophones et acadiennes comme on les appelle maintenant. Le document parle plutôt du «dynamisme des langues françaises et anglaises» (article 4). Par ailleurs, la société québécoise est définie dans la Déclaration comme étant unique par sa majorité francophone, sa culture et sa tradition de droit civil. La société québécoise ne serait-elle qu'une entité statistique, comme le donne à penser le mot *majorité* ?

Nous présenterons d'abord, dans ce texte, quelques unes des transformations les plus marquantes du Canada. Nous dégagerons ensuite comment un nouveau sentiment national canadien a émergé en continuité étroite avec ces transformations. La troisième partie portera sur le multiculturalisme, l'un des principaux marqueurs de la société canadienne. Enfin, nous terminerons par quelques remarques sur la Déclaration de Calgary, qui compléteront celles que nous ferons dans le cours de l'analyse.

1. Mutations morphologiques du nouveau Canada

Le Canada à la veille de l'an 2000 ressemble peu au Canada de 1867. La population, l'économie, les institutions, la culture ont radicalement changé. Rien là de bien original, dira-t-on, puisque d'autres pays développés ont connu des évolutions comparables sur bien des aspects. Ce qui distingue le Canada est sans doute le fait que les valeurs fondatrices du pays ont elles aussi changé, ce qui n'a pas été le cas en France ou aux États-Unis par exemple, et qu'une nouvelle définition de soi a émergé -- tant au Canada qu'au Québec -- s'imposant peu à peu en continuité avec les mutations observables dans la morphologie du pays, dont nous proposons de cerner les principales tendances. Dans la foulée de ces mutations, le Canada est devenu une société multiculturelle. Mais bien des idées approximatives circulent à ce propos et il nous semble que le multiculturalisme canadien n'est pas bien compris. Nous tenterons plus loin de dégager ce qu'il est et ce qu'il n'est pas.

Cinq grandes tendances nous semblent importantes pour caractériser l'évolution de la morphologie du Canada : accentuation de l'immigration, polarisation linguistique, mutation de l'équilibre régional, continentalisme accru, émergence de l'économie postindustrielle. Nous nous y attarderons brièvement.

a) Accentuation de l'immigration

En moins de cinquante ans (1951 à 1998) environ sept millions et demi de personnes se sont établies au Canada, soit l'équivalent d'un pays au complet comme la Suisse ou l'Autriche qui y aurait déménagé. Compte tenu de sa taille, le Canada est, de tous les pays industrialisés, celui qui est en ce moment le plus ouvert à l'immigration et il affiche au début des années 1990 le plus fort taux de croissance démographique, un taux plus élevé que celui observé aux USA et en Australie, deux pays où l'immigration est très importante (Statistique Canada 1993). Le Canada est maintenant un pays de trente millions d'habitants et la taille de sa population atteint la moitié

de celle du Royaume-Uni, la moitié de celle de la France ou de l'Italie, ou encore dix millions de moins que celle de l'Espagne.

L'immigration internationale a été tellement importante au cours des cinquante dernières années qu'elle a profondément transformé le Canada. Cette tendance est fondamentale pour la compréhension du blocage de la révision constitutionnelle et de l'impasse qui sévit depuis plus de trente ans. Sans tomber dans l'examen fastidieux de chiffres, nous essayerons de décrire quelque peu les contours de cette mutation démographique, parce qu'elle est au cœur de la construction d'une nouvelle image de soi du Canada.

Le nombre moyen d'immigrants au Canada a fluctué selon les cycles économiques depuis 1951, variant en moyenne autour de cent cinquante mille par année jusqu'à la fin des années 1980. En 1990, le Gouvernement canadien a décidé de hausser le nombre total des immigrants admis, qui a été en moyenne de 229 890 personnes par année de 1990 à 1995. Pays de 27,3 millions de personnes en 1991, le Canada a accueilli 1,2 millions d'immigrants en cinq ans, ce qui a contribué à hausser de 4,3 % la population totale depuis cette date.

année	nombre annuel moyen
1951-59	163 414
1960-69	136 602
1970-79	144 492
1980-89	125 983
1990-97	229 890

Source : Statistique Canada, Division de la démographie.

La proportion de Canadiens nés à l'étranger est élevée, soit environ 15% d'après les données du recensement de 1991. Dans la plupart des grandes villes canadiennes, surtout en

Ontario et dans l'Ouest du pays, la proportion d'immigrants est encore plus importante (plus de 20% à Calgary, Vancouver, Victoria et environ 18% à Edmonton et Winnipeg, par exemple, sans oublier Montréal et Toronto qui sont devenues des villes multiculturelles).

L'immigration était principalement de souche indo-européenne au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Jusqu'au début des années 1960, les nouveaux arrivants venaient surtout du Royaume Uni, de l'Europe de l'Ouest et du sud (France, Allemagne, Italie, Grèce) et de l'Europe de l'Est. Le Canada a modifié sa politique d'immigration en 1962, ce qui a rendu le pays plus accessible à des ressortissants d'origines diverses. Durant les années 1980, environ la moitié des immigrants provenaient des pays européens, les autres venant de pays en voie de développement (Afrique, Amérique du sud, Antilles) ou de pays densément peuplés (Inde, Asie). La diversification s'est accrue davantage au cours des années 1990 et l'immigration en provenance d'Asie a surpassé celle venant d'Europe. L'immigration contemporaine est donc beaucoup plus hétérogène sur les plans ethniques et culturels.

b) Régression de l'importance relative du fait français au Canada et polarisation linguistique

Depuis le milieu du siècle dernier, l'immigration a largement alimenté la croissance démographique du Canada anglais, la forte fécondité des familles canadiennes-françaises assurant presque seule pendant des décennies la croissance de la partie francophone du pays. À cause de l'immigration, l'équilibre entre les deux grands groupes linguistiques a changé radicalement. La proportion des francophones dans l'ensemble de la population canadienne est en constante régression depuis le milieu du XIXe siècle.

D'après l'indicateur de la langue maternelle encore comprise, les francophones représentent maintenant un peu moins du quart de la population canadienne, contre 29% en 1951 (tableau 1). La proportion des personnes déclarant l'anglais comme langue maternelle est d'environ 60% dans l'ensemble du Canada (60,4% en 1996). Reflet de l'importance accrue de l'immigration, la part relative de la population ayant déclaré une langue maternelle autre que le

français ou l'anglais est aussi en augmentation (passant de 11,9% en 1951 à 16,2% en 1996). Enfin, une partie des autochtones, qui représentaient 3,7% de la population canadienne en 1991, ont déclaré comme langue maternelle une des 52 langues amérindiennes, la plupart d'entre eux parlant cependant anglais comme langue première ou seconde, sauf au Québec où plusieurs communautés ont adopté le français, à l'exception des Cris et des Mohawks.

La population canadienne francophone s'est accrue de 63% en quarante ans -- passant de 4 millions en 1951 à 6,7 millions en 1991 -- mais la part relative des francophones a diminué parce l'augmentation de la proportion des anglophones a été beaucoup plus forte (102% en quarante ans). En plus du fléchissement de la part de la population francophone, on observe une importante polarisation linguistique: le Québec est en large majorité francophone et le reste du Canada, en large majorité anglophone. Au Québec, 82,0% de la population affirme avoir le français comme langue maternelle et cette proportion est constante depuis le début du siècle. Dans le reste du Canada (sans le Québec), l'anglais est la langue maternelle d'environ 80% de la population et cette proportion est en hausse. Le Nouveau-Brunswick occupe une place à part dans l'ensemble canadien en dehors du Québec: la communauté acadienne s'y trouve concentrée et elle représente le tiers de la population de la province, en légère diminution relative. Dans les autres provinces, la place relative des francophones est faible et en régression. L'Ontario, la plus grosse province canadienne avec 10 millions d'habitants, ne compte plus que 5% de francophones même si leur nombre en chiffre absolu est en hausse. Le nombre des francophones en Ontario a en effet beaucoup augmenté, passant de 342 000 en 1951 à 505 000 en 1991, soit le double des francophones du Nouveau-Brunswick. Les deux provinces sises de part d'autres des Rocheuses -- l'Alberta et la Colombie-Britannique -- comptent la plus faible minorité de francophones, moins de deux pour-cent de la population totale.

Si le poids relatif des francophones diminue dans le Canada-hors-Québec, il en va de même pour la proportion des citoyens langue maternelle anglaise au Québec, qui est passée de 13,8% en 1951 à 8,6% en 1996 à cause du départ de nombreux anglophones vers l'Ontario et l'Ouest au cours des années 1970 et 1980. Parallèlement à ces départs, le Québec a vu grossir la proportion de sa population de langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Il y a ici un

parallèle à faire avec l'Ontario, qui a vu aussi la proportion de sa population de langue maternelle anglaise diminuer et celle de la population qui a une autre langue maternelle, augmenter. On le voit, le poids relatif des anglophones au Québec et des francophones en Ontario est affecté par l'arrivée d'un grand nombre d'allophones qui modifie la répartition relative de la population par langue maternelle. Malgré une forte émigration vers les autres provinces durant les années 1970 et 1980, le nombre des anglophones a quand même augmenté au Québec, passant de 558 000 en 1951 à 659 210 en 1996.

Les francophones sont de plus en plus concentrés au Québec, puisque 85,2% d'entre eux y vivaient en 1996, contre 82,2% en 1951 (tableau 2). Seulement 7,7% d'entre eux se retrouvent en Ontario, 3,6% au Nouveau-Brunswick – la patrie des Acadiens – et 3,5% dans tout le reste du Canada. Ces données illustrent d'une autre façon la polarisation linguistique du pays, puisque la tendance à la concentration des francophones au Québec s'accroît alors que leur présence relative régresse ailleurs au Canada.

Les immigrants et leurs descendants adoptent presque en totalité l'anglais comme langue d'usage en dehors du Québec. Très peu d'entre eux optent pour le français comme langue d'usage dans un environnement linguistique massivement dominé par l'anglais, ce qui accentue encore davantage la polarisation linguistique observée à partir de la langue maternelle (tableau 5). Il en va de même pour les Amérindiens en dehors du Québec, qui ont opté pour l'anglais comme langue d'usage ou comme langue seconde (en plus de leur langue maternelle propre). À cela s'ajoute le fait qu'une proportion non négligeable des francophones s'assimilent à la majorité en dehors du Québec, les études sur les transferts linguistiques estimant que la moitié des francophones en dehors du Québec et de l'Acadie se sont assimilés sur deux générations.

Les Québécois de langue française cherchent à amener les immigrants à s'intégrer à la majorité francophone comme le font de leur côté les Canadiens anglais. Ceux-ci représentent maintenant environ 10% de la population du Québec. Historiquement, une majorité des nouveaux arrivants qui se sont établis au Québec ont adopté l'anglais, mais les choses ont commencé à changer après la Révolution tranquille avec l'adoption des lois linguistiques dans les années 1970

et la mise en place de politiques visant à intégrer les nouveaux immigrants à la majorité francophone. Comme l'effet des lois linguistiques se fera sentir sur une longue période, il est encore trop tôt pour en observer l'impact réel, mais l'examen de premiers indicateurs, comme la langue de l'enseignement supérieur et la connaissance du français, donnent à penser que l'intégration des immigrants à la société d'accueil se fait de plus en plus en français, bien que la force d'attraction de l'anglais reste très forte dans l'environnement nord américain.

c) Mutation de l'équilibre régional

Deux Canadiens sur trois vivent en Ontario et au Québec, deux provinces qui ont toujours eu un poids important non seulement sur le plan démographique, mais aussi sur les plans politique et économique (tableau 3). Cette situation est cependant en train de changer. La population des deux provinces situées de part et d'autre des Rocheuses (Alberta et Colombie-Britannique) augmente rapidement et leur poids relatif au sein du Canada a déjà presque rejoint celui du Québec (soit environ le quart de l'ensemble canadien). La Colombie-Britannique en particulier connaît une forte croissance et elle attire beaucoup de Québécois (tableau 6). L'Ontario par ailleurs accentue encore davantage son poids déjà important dans l'ensemble canadien. Si la progression de l'Ouest sur le plan démographique rétablit quelque peu l'équilibre entre les grandes régions, la forte croissance démographique de l'Ontario freine par ailleurs cette tendance, et même provoque l'apparition d'un nouveau déséquilibre. À elle seule, cette province compte maintenant pour 37,6% de la population canadienne, contre 32,8 % en 1951. Le poids de l'Ontario dans l'ensemble canadien est énorme, puisque cette province comptait pour 40,5% du PIB par habitant en 1996 (tableau 7). La région Atlantique perd du terrain sur le plan démographique, et cette tendance s'accroît avec la crise économique qui sévit dans cette région.

La question des inégalités régionales a toujours été importante au Canada. Le pays s'est construit d'Est en Ouest malgré la géographie, alors que les liens les plus naturels orientaient les échanges vers le sud. Le gouvernement fédéral a joué un rôle déterminant dans l'essor du Canada tel qu'il est. La construction d'un chemin de fer, les politiques tarifaires, la construction de la voie maritime du St-Laurent, la politique nationale de l'énergie, les programmes de développement

régionaux, la péréquation entre provinces riches et provinces pauvres sont autant d'exemples de cette intervention du gouvernement central. Malgré ces interventions, la région des provinces de l'Atlantique paraît toujours périphérique, mais l'Ouest du pays se développe rapidement et, après avoir exprimé une certaine frustration sous le gouvernement de Pierre Trudeau, celui-ci cherche maintenant jouer un rôle accru dans la poursuite des affaires canadiennes, contrairement au Québec qui recherche de son côté une plus grande autonomie.

d) Continentalisme accru

L'État canadien a été au XXe siècle plus interventionniste que son pendant américain. Il l'a été d'abord sur le plan économique afin de soutenir l'élaboration d'une économie nationale forte par le biais de barrières tarifaires qui ont longtemps irrité l'Ouest du pays. Il a été plus interventionniste enfin pour assurer une certaine répartition de la richesse entre les régions du pays, politiques inexistantes aux États-Unis. La politique nationale de l'énergie adoptée par le Gouvernement fédéral après le choc pétrolier de 1973 est un bon exemple d'intervention de l'État central au nom d'une certaine idée de ce que devait être le pays. Il l'a été encore avec la création de l'État-providence. En peu d'années, les programmes sociaux sont devenus largement valorisés par les Canadiens, au point d'être considérés comme une façon originale de se distinguer des Américains. Le Canada a été enfin plus interventionniste sur le plan culturel, avec la mise en place d'institutions nationales comme la radio et la télévision publiques, l'Office national du film ou le Conseil des Arts du Canada, institutions qui ont largement contribué à façonner l'image que les Canadiens-anglais ont d'eux-mêmes, mais aussi celle que les Québécois se sont donnée depuis la Révolution tranquille, il ne faudrait pas l'oublier.

L'économie canadienne est maintenant davantage intégrée dans l'espace nord-américain. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis d'abord (Naphtha) puis avec le Mexique (Alena) et le contexte nouveau de la mondialisation des échanges économiques ont ouvert l'économie canadienne encore davantage vers l'extérieur. Le continentalisme était considéré dans les années 1960 et 1970 comme la négation même de l'identité canadienne. Ce n'est plus le cas, même si la gauche canadienne continue de croire que les Canadiens ont perdu une part d'eux-mêmes en

ouvrant ainsi leurs frontières. Le capitalisme d'État est en régression et de grandes entreprises publiques pan-canadiennes qui ont joué un rôle majeur dans la construction du pays ont été privatisées (Air Canada, le Canadien national, Petro-Canada, etc.). Ces changements marquent-ils un rapprochement entre le Canada et les États-Unis, et par conséquent, un abandon des traits spécifiques au cœur de l'identité canadienne? Seul l'avenir le dira de façon nette, mais la tendance est présente. Il faut souligner par ailleurs que, même s'il est davantage intégré dans l'espace socio-économique nord américain, le Canada anglais fait preuve d'un très fort dynamisme sur le plan culturel -- en littérature, dans la chanson populaire, le cinéma et la peinture -- qui lui permet d'affirmer son identité propre, différente de celle des États-Unis (Conlogue 1996; Smith 1997). Si cette analyse est juste, tendances économiques et tendances culturelles connaîtraient des évolutions divergentes.

e) Fin des *lumber jacks* et émergence d'une économie postindustrielle

Le développement du Canada a longtemps été fondé sur l'exploitation de ressources naturelles abondantes et les secteurs primaires et secondaires ont été dans le passé les pôles forts de l'économie canadienne. Cette économie axée sur l'exploitation des matières premières a nourri l'imaginaire social et culturel des Canadiens, sans oublier le stéréotype que s'en faisaient les étrangers. Qu'il soit de langue anglaise ou française, le Canadien, anglophone comme francophone, a été le plus souvent représenté dans la littérature ou la peinture comme un bûcheron ou un *lumber-jack* plus ou moins frustré. Cette représentation, tout comme celle de l'économie canadienne, doit être revue et corrigée.

L'effort de guerre a accéléré le développement industriel et la modernisation du pays, qui a connu une longue période de prospérité au cours des Trentes glorieuses. En quelques décennies, le Canada est passé d'une économie basée sur l'exploitation des ressources à une économie de type postindustriel, dominée par les services, même si le secteur des ressources naturelles reste important. L'agriculture n'est plus d'abord un mode de vie et les fermes sont devenues de véritables entreprises, pour la plupart hautement mécanisées et capitalisées et les industries d'extraction ou de transformations des matières premières (bois, métaux) ont adopté de nouvelles

technologies et sont informatisées. Les industries de pointe se sont multipliées, notamment dans le domaine de l'énergie (hydroélectricité), des transports (avions, trains, autos, véhicules récréatifs), des communications (téléphonie, câble, radio-télévision) ou des biotechnologies pour ne donner que quelques exemples. Au total, plus des deux tiers des emplois au Canada se retrouvent maintenant dans les services.

Tous ces changements assez radicaux ont eu d'importantes conséquences sur l'identité canadienne. Le pays s'est redéfini selon de nouveaux contours que nous tenterons maintenant de dégager.

2. Le Canada anglais des années 1990 se donne une nouvelle représentation de soi

Le Canada a été souvent caractérisé comme une société conservatrice et comme un pays de perdants sur la défensive, à cause notamment de la présence du voisin américain. Dans un livre au titre évocateur -- *Continental Divide* (1990) -- le sociologue américain Seymour Martin Lipset soutient que le continent nord-américain a commencé à se diviser, il y a plus de deux cents ans, en deux entités opposées: l'une a fait une révolution et l'autre, une contre-révolution. La première a été à l'origine libérale, égalitaire, rebelle, la seconde a été conservatrice, autoritaire, loyaliste. Si la frontière a été le symbole par excellence de l'imaginaire américain, la survivance et l'héritage ont en quelque sorte dominé l'espace mental canadien pendant environ deux siècles (Atwood 1971, 1995). Desmond Morton insiste sur la mentalité de perdants qui a caractérisé l'identité canadienne: «Une facette importante de l'identité canadienne est la place faite aux perdants, que ce soient les Loyalistes défaits dans les colonies américaines ou les habitants de la Nouvelle-France conquis par l'Angleterre, les immigrants irlandais fuyant la famine ou les réfugiés politiques récemment arrivés» (Morton 1994, p. B-1).

Or, il n'est manifestement plus possible de poser que la mentalité de perdants, la survivance ou l'héritage caractérisent encore l'imaginaire collectif des Canadiens, bien qu'il puisse en subsister des traces. Tous les changements morphologiques décrits plus haut ont provoqué

l'émergence d'une nouvelle représentation de soi, la construction d'une nouvelle identité canadienne, fondée sur la reconnaissance de valeurs qui tranchent avec les valeurs traditionnelles, ce qui amène le Canada anglais moderne à s'interroger sur son identité probablement davantage que tout autre pays développé comparable. Cette interrogation apparaissait nettement dans les travaux de la Commission Spicer, par exemple. On la retrouve aussi dans le Rapport du Groupe de travail législatif du Manitoba sur l'unité canadienne, chargé d'examiner la Déclaration de Calgary : Votre Canada, votre voix, c'est sa voie, mars 1998. Les auteurs écrivent :

«Les Canadiens ont été libres de poursuivre des objectifs individuels et collectifs plutôt que de faire face à des concepts apparemment abstraits comme l'identité nationale ou les valeurs nationales. Mais la montée du mouvement séparatiste au Québec, qui crée une menace évidente pour l'unité canadienne, nous a confrontés à de profondes questions. Nous avons notamment dû nous demander ce qui fait la grandeur du Canada et pour quelle raison nous devrions nous efforcer de préserver son unité.» (p. 1).

Cet extrait montre bien comment une identité se construit devant un Autrui significatif, ici le Québec souverainiste. Mais la nouvelle définition de soi émerge aussi des transformations internes à l'œuvre dans une société donnée. C'est précisément ce qui se passe en ce moment au Canada anglais, d'après les études de plusieurs sociologues et politologues qui l'analysent. Ce dernier serait même en train de connaître une nouvelle Révolution tranquille, qui n'est pas sans analogie avec ce que le Québec a lui-même connu dans les années soixante. Cette Révolution implique une redéfinition de soi et un travail d'affirmation identitaire. Le Canada anglais est en train de se construire une nouvelle identité, de se donner une nouvelle définition de lui-même. Le *one Canada* rêvé par John Diefenbaker est maintenant, à toutes fins pratiques, un fait acquis en dehors du Québec. Une *nouvelle totalité porteuse de sens* est en construction rapide au Canada à partir de la racine canadienne-anglaise, construction qui a reçu une impulsion majeure avec l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982, Loi qui a en quelque sorte reconnu dans l'ordre juridique les transformations sociologiques à l'œuvre depuis l'après-guerre.

La paix, l'ordre et le bon gouvernement apparaissent dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (AANB) comme les valeurs caractéristiques du Dominion du Canada, né en 1867 de l'union des différentes colonies britanniques en Amérique du Nord. Cent trente ans plus

tard, le nom même du pays a changé -- le Dominion du Canada est devenu simplement le Canada - et de nouvelles valeurs fondatrices ont émergé, marquant la représentation de lui-même que le nouveau Canada entend se donner. Ces valeurs sont connues et leur genèse a été analysée dans nombre d'ouvrages (voir par exemple McRoberts 1995, 1997). L'égalité entre les individus et l'égalité entre les provinces sont sans doute les valeurs qui reviennent le plus souvent dans les discours, auxquelles il faut ajouter la recherche du bien-être des citoyens, le bilinguisme officiel, sans oublier la reconnaissance de l'identité des nations autochtones qui, comme le retour du refoulé en psychanalyse, sortent en force de l'oubli relatif dans lequel les avait relégués l'histoire canadienne.

Le Canada s'est doté en 1982 d'une Charte des droits et liberté qui a acquis une énorme importance symbolique dans la culture canadienne (Cairns 1992 ; Taylor 1992). La référence aux droits de la personne a changé la culture politique du pays et probablement contribué plus que tout autre facteur à la construction d'une identité nouvelle, au coeur de laquelle se retrouve une référence privilégiée aux individus plutôt qu'aux collectivités. Ce changement est majeur. Il existe dans la Charte canadienne des droits et libertés plusieurs dispositions qui font la promotion des droits collectifs, mais dans les faits force est de constater que le respect et la promotion des droits individuels sont devenus une référence obligée. Il existe au Canada une véritable culture de l'égalité entre les citoyens, qui a été renforcée par l'adoption et l'inscription dans la Constitution de la Charte des droits et libertés. Cette Charte a modifié radicalement la culture politique canadienne et plusieurs auteurs ont montré que le recours constant aux droits amenait la naissance d'une culture des ayants droits, qui tendrait alors à remplacer la culture publique commune (Gagné 1996 ; Bourque et Duchastel 1996 ; Angus 1997).

Un exemple illustrera les problèmes nouveaux que posent les conflits entre groupes d'ayant droits. Après le massacre de 17 jeunes femmes étudiantes à l'École Polytechnique de Montréal aux débuts des années 1990, divers groupes de citoyens ont entrepris une campagne pour restreindre l'accès aux armes à feu personnelles et pour obliger leurs détenteurs à les enregistrer auprès de la police. Cette mesure est bien acceptée par les citoyens des provinces de l'Atlantique, du Québec (où elle bénéficie du plus fort appui) et de l'Ontario, mais non dans les

provinces de l'Ouest dont plusieurs citoyens y voient une atteinte à leur liberté, partageant une attitude très répandue aux USA. Le Reform Party a contesté ce projet, plaidant en faveur de la liberté de possession des armes à feu. Cet exemple, en soi d'une portée limitée, illustre cependant un clivage qui tend à s'instaurer dans la culture politique canadienne entre des groupes de personnes qui revendiquent le respect de leurs droits, qui entrent alors en conflit avec les droits des autres, de même qu'un clivage entre l'Ouest et l'Est du pays.

Plus largement, les cours de justice sont de plus en plus souvent appelées à régler des conflits entre groupes ou citoyens qui autrement auraient dus trouver une solution par voie de négociations. Les exemples sont nombreux. Une femme divorcée de Trois-Rivières a réussi à faire invalider l'imposition par le ministère du revenu de la pension alimentaire versée pour l'entretien des enfants par son ex-mari en s'appuyant sur la Charte des droits et libertés. Les syndicats ont contesté avec succès certaines lois sur le travail. Des femmes ontariennes ont revendiqué devant la Cour le droit de se promener les seins nus dans les parcs municipaux, invalidant des règlements municipaux. Les Amérindiens ont réussi à faire valoir leurs revendications avec l'appui des cours.

Faire valoir son point de vue par juges interposés : voilà le trait marquant de la démocratie constitutionnelle dont parlait le juge Dickson. Quelles seront les relations entre cette nouvelle démocratie constitutionnelle et la démocratie parlementaire de type britannique que nous connaissons depuis la fin du XVIII^e siècle ? Les juges de la Cour suprême sont nommés par le premier ministre, sans processus public d'examen comme c'est le cas par exemple aux États-Unis, ce qui pose de plus en plus un problème de légitimité comme l'ont montré les débats qui ont entouré les nominations récentes de juges, surtout dans les journaux canadiens-anglais.

La deuxième idée-force est celle de l'égalité des provinces, malgré les évidentes disparités qui existent entre l'Ontario (10 millions d'habitants) et l'Île du Prince Édouard (135 000 h). En fait, cette idée d'égalité entre les provinces a remplacé dans l'imaginaire canadien celle de l'égalité entre les deux peuples fondateurs véhiculée depuis le début du siècle par les idéologues, les utopistes et politiciens canadiens-français. De la naissance de la Confédération en 1867 jusqu'à l'élection de Trudeau en 1968, le Canada n'a pas été défini de la même façon par les francophones

et les anglophones. Les premiers l'ont considéré comme un pays binational, le Canada français existant comme entité culturelle et normative ayant son principal foyer au Québec. Pendant les années 1950 et surtout au début des années 1960, le fédéralisme canadien a évolué vers une certaine reconnaissance du caractère binational et du caractère dualiste du Canada. Le Québec a récupéré un certain nombre de pouvoirs et exercé des juridictions nouvelles et le gouvernement fédéral lui a transféré un certain nombre de points d'impôts. En quelques années seulement, la part totale des impôts payés par les contribuables québécois à leur gouvernement provincial a fortement augmenté, dépassant maintenant celle qu'ils paient au niveau fédéral. Lorsqu'est venu le temps de mettre sur pied un système universel et étatique de rentes de retraite, le gouvernement québécois a créé son propre régime, le Régime de rentes du Québec, pendant que le reste du Canada adoptait le Canada Pension Plan. Le gouvernement de l'Ontario dirigé par M. Robarts a jonglé un certain temps durant les années 1970 avec l'idée d'adopter officiellement la thèse des deux nations, qui eût donné au Québec une reconnaissance officielle au Québec au sein de la Confédération canadienne. Au cours de la campagne électorale de 1968, le parti conservateur du Canada, alors parti de l'Opposition officielle à Ottawa et dirigé par Robert Stanfield, a adopté la thèse des deux nations fondatrices du Canada et il a mené une campagne électorale promettant la reconnaissance officielle du Québec. Le parti libéral, qui venait d'élire Pierre Elliott Trudeau à sa tête, fût plutôt réélu et la politique d'Ottawa vis-à-vis du Québec changea radicalement.

La *stratégie d'unité nationale* mise en place par Pierre Turdeau après son élection en 1968 a marqué l'arrêt de cette transformation du fédéralisme dans le sens d'une reconnaissance de la dualité. La stratégie de Trudeau a au contraire insisté sur de nouveaux paramètres: égalité entre les provinces, égalité entre les citoyens, égalités entre francophones et anglophones dans tout le Canada en tant qu'individus. Plutôt que de reconnaître la nécessité de consolider le développement du fait français au Québec, la stratégie de Trudeau a été de faire la promotion du bilinguisme dans tout le Canada et d'imposer le bilinguisme dans la fonction publique fédérale.

Dans un ouvrage très documenté, le politologue Kenneth McRoberts (1997) soutient que le Canada a été mal conçu sous le Gouvernement Trudeau. Il rejette l'argument que la reconnaissance du Québec dans un Canada multinational aurait conduit à une accentuation d'une

plus grande recherche d'autonomie par le Québec au sein de la fédération canadienne, arguant au contraire que seule cette reconnaissance aurait enrayé la montée du support accordé à l'option souverainiste. Il montre que le nationalisme québécois a été défait en 1980 par le nationalisme *canadian*. « (...) this new canadian nationalism was differently different from Quebec nationalism. Rather than an 'ethnic nationalism' it was a 'civic nationalism', which rose above ethnicity, and other social divisions. None the less it *was* nationalism and, moreover, it was one in which the nation consists of individuals who first and foremost are Canadian. As such this Canadian nationalism directly contradict the vision of a federal, dualist Canada with distinct societies and multiple identities which had been so important to generations of Quebec francophones » (p. 172).

Bref, on assiste en ce moment à la consolidation d'une identité canadienne nouvelle, d'une représentation de soi comme totalité ou comme communauté imaginée, pour reprendre l'expression de Anderson (1983), qui commence à se reconnaître comme telle (Resnick 1995). Cette identité canadienne nouvelle, s'inscrit dans le prolongement de l'identité canadienne-anglaise, mais elle est en rupture avec l'histoire du pays, en rupture surtout avec le rêve des Canadiens français formulé au début du siècle d'un pays bi-national, fondé sur la reconnaissance des deux peuples fondateurs. Latouche (1995), Laforest (1992, 1995) et d'autres analystes politiques ont montré que le contrat de 1867 -- l'Union fédérale mise en place dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique -- avait été rompu unilatéralement lors du rapatriement de la Constitution de Londres en 1982. « On a décidé que le pays ne pouvait plus se permettre d'exister sans être une nation », écrit Latouche (1995, p.81).

Les immigrants nouvellement installés au Canada ne pouvaient pas se définir comme Canadiens anglais, n'étant pas de souche britannique: ils se sont simplement identifiés comme Canadiens et ils ont appris l'anglais pour participer à la vie civile de leur nouveau pays. En 1998, les trois premiers ministres des provinces des Prairies sont tous des citoyens de souche récente, non britannique, et ils se définissent eux-mêmes comme des Canadiens (sans trait d'union), comme le font une partie grandissante de leurs compatriotes. Le Canada est une collectivité neuve, au sens donné à ce terme par Gérard Bouchard, c'est-à-dire une collectivité «née de transferts migratoires internationaux ou intercontinentaux à partir de vieilles aires de peuplement

(européennes principalement), vers des territoires neufs (ou plus précisément : considérés et traités comme tels), en sorte que des immigrants pouvaient éprouver le sentiment d'une sorte de temps zéro de la vie sociale » (Bouchard, 1997 : 2). La force de l'immigration récente accentuée, croyons-nous, ce trait de la société canadienne et alimente le processus à l'œuvre d'une nouvelle définition de soi, de construction d'un nouveau sentiment national.

Il en va de même pour les Amérindiens, qui affichent avec fierté leur identité culturelle distincte et qui entendent obtenir plus de pouvoirs pour développer leurs communautés, mais sans remettre en cause leur appartenance au Canada. Bref, les Canadiens ont développé un fort sentiment national qui s'exprime dans l'attachement à leur grand pays nordique (Angus 1997) et aux symboles qui le caractérisent: la feuille d'érable, le castor, le drapeau, l'hymne national.

Dans ce contexte nouveau, les francophones en dehors du Québec sont parvenus à réconcilier leur identité propre de francophones avec cette identité canadienne en se définissant comme Canadiens bilingues, et non plus explicitement comme Canadiens français – vocable en train de disparaître pour être remplacé par une référence régionale explicite comme l'indiquent les expressions Franco-Ontariens ou Franco-Manitobains -- reconnaissant dans les faits l'importance de l'anglais au même titre que le français comme référent dans leur nouvelle identité (Langlois 1996). En fait trois composantes marquent les contours de la nouvelle identité des francophones en dehors du Québec : l'appartenance régionale, le statut de minoritaire et l'appartenance à l'un des deux grands groupements linguistiques du Canada.

Reste le Québec, dont les citoyens de langue française, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, ont aussi développé un fort sentiment national qui leur est propre, une nouvelle identité qui se présente comme une identité nationale et non pas ethnique, ouverte à l'intégration des immigrants (Ignatieff 1993, 1995), une identité québécoise qui, soit dit en passant, est pour plusieurs citoyens tout-à-fait conciliable avec leur sentiment d'appartenance au Canada. Jocelyn Létourneau propose même l'idée que l'ambivalence, la double appartenance est un trait constitutif propre de l'identité québécoise francophone qu'il faut reconnaître comme tel.

Nous employons à dessein l'expression sentiment national – concept qui ne doit pas être confondu avec le nationalisme – pour bien marquer la distinction à faire entre l'idéologie d'un groupe et la représentation sociale qui exprime un sentiment d'appartenance partagé par des individus. Ce sentiment national québécois n'est cependant pas reconnu dans le nouveau Canada qui émerge.

Le Canada est réticent à reconnaître ce qu'on appelait encore il n'y a pas longtemps la dualité linguistique au sein de la Confédération. L'histoire des échecs constitutionnels depuis la première conférence de 1967 jusqu'au rejet par Référendum de l'Accord de Charlottetown en 1992 indique que cette réticence est sans doute devenue insurmontable (R. Cook 1994 ; C. Cook 1994). On le voit aussi dans la Déclaration de Calgary: la reconnaissance du caractère unique du Québec est en quelque sorte subordonnée au principe de l'égalité entre les provinces, comme le rappellent les articles 2, 5 et 6.

3. Le multiculturalisme : ce qu'il est, ce qu'il n'est pas

Le multiculturalisme est devenu l'un des principaux marqueurs de l'identité canadienne. En adoptant le multiculturalisme, le Canada s'est donné une politique adaptée à sa nouvelle morphologie, mais cette politique a été perçue au Québec comme ayant pour effet de banaliser en quelque sorte l'affirmation identitaire québécoise, à la limite en faisant des Québécois francophones un groupe ethnique parmi d'autres. Cette interprétation n'est pas partagée dans le reste du Canada, pour qui le multiculturalisme constitue une façon originale d'intégrer les nouveaux arrivants et de se démarquer des États-Unis. L'approche canadienne est différente de celles qui ont été adoptées par d'autres pays d'immigration. La France a opté pour un modèle jacobin d'intégration qui nivelle les différences et qui privilégie l'égalité entre tous les citoyens. Les États-Unis ont privilégié un modèle libéral d'intégration des individus au grand rêve américain d'une société libre -- quelles que soient leur origine, leur langue ou leur culture -- société dans laquelle chacun est responsable de lui-même (Lacorne 1997).

Le multiculturalisme est certainement une composante essentielle de la *nouvelle* définition officielle que les Canadiens anglophones se donnent d'eux-mêmes. Certains analystes ont reproché à cette politique officielle de promotion de la diversité d'enfermer les communautés culturelles dans leurs différences (Bissoondath 1995). Cette critique est cependant restée sans grand écho parce que les individus s'intègrent de fait dans la société d'accueil qui est principalement de culture anglophone, comme l'a montré le sociologue John Conway (1992) qui va même jusqu'à soutenir que le multiculturalisme canadien est un mythe.

«Then there was the multiculturalism myth - that Canada was a mosaic of many cultures and national identities of which the Québécois were but one and English Canadians another. The effect of this was to deny the essential binational, bicultural reality of Canada while effectively masking the continuing hegemony of English Canada. Official multiculturalism ignored the sociological reality that immigrants have largely joined - and uniquely and often dramatically influenced - one or the other of the English-Canadian or Québécois nations through a sort of functional integration (while resisting assimilation)» (Conway, 1992, p. 140).

L'analyse d'un autre sociologue de l'Ouest, Reginald Bibby (1990), va dans le même sens. Le Canada et les États-Unis, s'ils divergent dans le discours public sur l'immigration, se ressemblent largement dans la pratique quotidienne: le *melting pot* est à l'oeuvre dans les deux sociétés et les défis que pose l'intégration harmonieuse de populations immigrées diversifiées sont en fait les mêmes. La grande diversité d'origine des Canadiens vivant en dehors du Québec et leur intégration à la majorité anglophone sont probablement le ferment le plus puissant à l'origine de la nouvelle définition de soi à l'oeuvre au Canada.

Le sociologue de Colombie-Britannique Ian Angus (1997) a proposé récemment une analyse nouvelle du multiculturalisme canadien. Pour lui, la notion de multiculturalisme prend trois sens : (1) c'est d'abord une *donnée sociologique* qui reflète les mutations qui traversent une société donnée ; (2) c'est aussi une *politique publique* adoptée par certains états qui contribuent ainsi à accentuer la diversité des populations sur leur territoire; (3) enfin, c'est une *philosophie ou une idée sociale* qui implique une nouvelle définition d'un Nous collectif.

Angus rejette l'idée que le multiculturalisme s'oppose à la nation. Pour lui, le multiculturalisme et l'appartenance nationale ne sont pas conflictuels, puisqu'ils *ne sont pas en compétition sur le même plan*. Le multiculturalisme canadien affirme la diversité qui prend place dans un cadre unilingue, national, pluriculturel. Le multiculturalisme canadien ne remet pas en cause l'adoption de l'anglais comme langue commune en dehors du Québec ni les institutions d'origine britannique. Il n'est donc pas destructeur des bases historiques sur lesquelles est fondé le Canada anglais.

Dans le multiculturalisme, il y a l'idée que chaque ethno-culture particulière prend place dans le contexte d'une pluralité d'autres ethno-cultures. Le ciment, l'unité vient du commun accord à partager la même langue, à vivre dans un cadre unilingue anglais au Canada, (français au Québec, pourrions-nous ajouter). En fait, au lieu de se référer à une mythique souche commune, à une longue histoire partagée, les individus font valoir qu'ils viennent de divers horizons, tout en partageant le vouloir-vivre ensemble, à commencer par une langue commune et l'adhésion à une Charte qui protège leurs droits en tant qu'individus, qui les protège contre la discrimination qui pourrait être causée par certains traits qu'ils tiennent de leur origine diversifiée (couleur de la peau, religion, langue maternelle, etc.). C'est ce vouloir-vivre en commun en anglais que des sociologues comme Bibby ou Conway voient à l'oeuvre au Canada bien plus que la menace d'éclatement que provoquerait des conflits identitaires.

En d'autres termes, le multiculturalisme se justifie comme politique publique à condition qu'il s'accompagne d'une culture publique commune, pour reprendre la notion mise de l'avant par Gary Caldwell et le père Julien Harvey, qui vient de décéder, ce que précisément serait en train de réaliser le Canada mieux peut-être que tout autre pays. L'expérience canadienne n'est-elle pas en ce moment l'objet d'une grande attention ailleurs dans le monde parce qu'on ne retrouve pas ici les tensions vives entre groupes ethno-culturels qui sont observables ailleurs (pensons aux émeutes de Los Angeles, au problème musulman en France, aux difficultés d'intégration des immigrants d'origine turque en Allemagne, etc.), ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas de problèmes au Canada, notamment qu'il n'y a pas de racisme.

Ian Angus distingue le multiculturalisme du nationalisme, qu'il soit ethnique ou civique pour reprendre une distinction connue. Le nationalisme ethnique est exclusif; il établit une distance entre le Nous et les Autres, entre l'intérieur et l'extérieur. Le nationalisme civique de son côté cherche plutôt à surpasser les différences et il exclut la reconnaissance officielle et la promotion des identités culturelles ou ethniques. Dans cette perspective, tous les individus sont définis comme citoyens égaux d'un même pays ou d'une même nation. Les différences sont exclues et elles sont fondues à la limite dans une même identité nationale, comme c'est le cas dans la France républicaine. Notons au passage que celle-ci a de la difficulté à intégrer les communautés musulmanes, sans parler de la question corse. La France voit encore toute forme de multiculturalisme, même réduite au minimum, comme entrant en conflit avec la nation.

Pour Angus, le multiculturalisme ne place pas les différences en dehors de la société et il ne les élimine pas. Les différences sont au contraire reconnues au sein d'une entité nouvelle qui valorise la diversité, avec cependant une langue, des institutions, une culture civique et politique partagée. Dans la société multiculturelle, la diversité plutôt que l'origine commune devient la référence. «Multiculturalism represents particular differences within a civic context of plural ethno-cultures» (Angus 1997, p. 149).

Et le Québec ? L'enjeu des prochaines années nous semble être le suivant. Le Québec n'aura pas le choix de faire un jour ce que fait en ce moment le Canada. L'immigration sera sans doute importante dans les 50 prochaines années (n'allons pas au-delà pour le moment, ce serait irréaliste), compte tenu du faible taux de natalité. Il est donc aussi légitime pour la société québécoise de chercher à intégrer ces nouveaux arrivants à la majorité francophone que ce l'est pour le reste du Canada de les intégrer à la majorité anglophone. Les immigrants qui n'accepteraient pas cette politique ont le choix d'immigrer ailleurs. Ce faisant, n'oublions pas que le Québec accepte de se transformer lui-même de l'intérieur, comme ce fût le cas pour le reste du Canada. Loin d'être le réflexe frileux d'une société incapable de se reproduire, les lois linguistiques marquent plutôt la volonté d'intégrer les nouveaux arrivants. Et comme Charles Taylor l'a maintes fois montré, ces lois linguistiques et l'obligation de fréquentation scolaire dans

le secteur francophone sont tout-à-fait compatibles avec le respect des droits fondamentaux des citoyens protégés par les Chartes. Les Québécois n'ont donc pas à se défendre de vouloir intégrer les nouveaux arrivants ; ils doivent expliquer ce qu'ils entendent faire, soit, mais n'ont pas à s'en excuser.

C'est précisément sur ce point que la Déclaration de Calgary pose problème. Pour arriver à intégrer à l'avenir les immigrants qu'il ne manquera pas de recevoir, le Québec a besoin d'institutions, de pouvoirs et de moyens. Sans eux, sans les lois linguistiques, sans la volonté exprimée d'intégrer les nouveaux arrivants à la *majorité francophone* – pour reprendre les termes même de cette Déclaration de Calgary – les francophones du Québec deviendraient vite un gros groupe ethno-culturel de souche française, comme les Acadiens ou les Louisianais, puisque la force d'attraction de l'anglais attirerait sans doute une forte majorité des immigrants. Les données du tableau 5 sont éloquentes à ce sujet. Les Québécois, souverainistes comme fédéralistes dans la tradition de Claude Ryan ou de Robert Bourassa, reconnaissent que c'est là la voie à suivre pour que le Québec se développe comme société d'accueil francophone. N'est-ce pas là la condition, non pas de survie, mais plutôt du développement et du dynamisme de la face francophone du Canada, dont l'avenir se joue en ce moment au Québec ?

4. La Déclaration de Calgary

La Constitution d'un pays reflète des idéaux collectifs partagés par ses concitoyens, mais elle doit aussi s'ajuster aux nouvelles réalités sociologiques. Ce n'est pas par hasard que les Constitutions prévoient des formules d'amendement afin de faire les réajustement qui s'imposent au fil de l'histoire. Les amendements à la Constitution américaine en offre sans doute le meilleur exemple. Mais il y en a d'autres. L'Irlande doit modifier sa Constitution (pour ce qui est de la réunification des deux Irlandes) dans la foulée des accords sanctionnés par le Référendum de mai 1998. Plusieurs pays européens devront aussi amender leur constitution afin de tenir compte de la nouvelle réalité de l'Union européenne. La Constitution canadienne vient d'être amendée afin de remplacer au Québec les Commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires

linguistiques afin de tenir compte des mutations sociologiques de la société québécoise.

Peut-on considérer que la Déclaration de Calgary reflète bien les nouvelles valeurs partagées par les citoyens et les nouvelles réalités sociologiques ?

Le document met à jour les valeurs partagées et dépoussière un peu le texte fondateur du Canada. Les Pères de la Confédération valorisaient en 1867 la Paix, l'Ordre et Bon Gouvernement. Le document de Calgary est plus proches des idéaux de la Révolution française – Liberté, Égalité, Fraternité – qui ont inspiré bien d'autres Constitutions dans le monde, comme la Constitution américaine qui privilégie la liberté, l'égalité et la poursuite du bonheur. La Déclaration retient un ensemble de valeurs privilégiées par les Canadiens: diversité, tolérance, compassion et égalité des chances, sans oublier l'égalité entre les individus et l'égalité entre les provinces. On le voit, ces valeurs reflètent en fait l'existence d'une société multiculturelle, telle que décrite plus haut.

Qu'en est-il des mutations sociologiques ? L'article 4 reconnaît explicitement les peuples autochtones et parle du «caractère multiculturel d'une population issue de toutes les régions du monde », mais elle est muette sur le Canada français historique. Les rédacteurs passent directement de la référence aux premiers habitants du pays à la référence aux nouveaux arrivants venant *de toutes les régions du monde* dont le nombre a augmenté après les changements apportés aux lois discriminatoires qui régissaient l'immigration au Canada jusqu'aux années 1950. Fort bien, mais entre les deux, n'y a-t-il donc rien eu ? Quelques millions de Canadiens français n'ont-ils pas contribué à façonner le pays ?

Plus largement, le document ne prend pas en compte les changements qui ont marqué la dualité linguistique historique du Canada. Mis à part une référence au «dynamisme des langues française et anglaise» dans l'article 4 et à la *majorité francophone* du Québec dans l'article 5, on ne parle pas des langues officielles ni des groupements qui les parlent -- communautés, nations ou sociétés, selon les perspectives. La Déclaration insiste sur l'égalité entre les individus et sur l'égalité entre les provinces, mais non sur l'égalité entre les groupes linguistiques.

Comment considérer la place des francophones dans la constitution canadienne ? Quelles modifications y apporter, si l'on adopte une logique fédéraliste, pour y reconnaître les nouvelles réalités sociologiques (la question se pose différemment dans une logique souverainiste) ? Répondre à ces questions exige de considérer à part le cas des communautés francophones hors Québec et celui du Québec.

Commençons par le cas des communautés francophones. Il nous paraît nécessaire de distinguer deux types de minorités : les minorités ethniques et les minorités nationales. Les minorités ethniques canadiennes sont en fait issues d'individus ou de groupes qui ont choisi de venir s'établir au Canada plutôt que dans un autre pays ouvert à l'immigration. Les minorités francophones doivent être plutôt considérées comme des minorités nationales, jouissant de droits inscrits dans la Constitution (accès aux écoles et aux institutions juridiques dans leur langue, par exemple, ce qui n'est pas le cas pour les autres minorités). Des lois, règlements ou coutumes donnent des droits aux nations amérindiennes, aux communautés de langue française en dehors du Québec et de langue anglaise au Québec, mais non de façon systématique aux autres groupements linguistiques ou ethno-culturels, qui peuvent cependant recevoir une certaine forme de reconnaissance en pratique, comme l'affichage en chinois dans certains quartiers. Comment la Déclaration de Calgary peut-elle concilier l'affirmation que tous les citoyens sont égaux et qu'ils ont les mêmes droits, d'un côté, et la reconnaissance des droits des minorités nationales déjà inscrits dans la Constitution ?

Les communautés francophones canadiennes sont sans doute les grandes oubliées de cette Déclaration. Peu de temps après la publication de la Déclaration de Calgary, les chefs de cinq organisations nationales autochtones se sont réunis à Winnipeg avec les premiers ministres et les dirigeants des territoires afin de présenter leur propre version d'un *cadre de discussion* montrant que la Déclaration «ne reflète pas le statut des Premières nations dans un contexte constitutionnel et historique approprié». Les communautés francophones hors Québec pourraient sans doute reprendre à leur compte la même critique. Devant le Groupe de travail formé par l'Assemblée législative du Manitoba, la Société franco-manitobaine avait plaidé pour la reconnaissance de la

dualité linguistique du Canada lors des consultations publiques sur ce texte. Il est sans doute révélateur que le Groupe de travail n'ait pas considéré cette recommandation dans ses recommandations, alors qu'il a repris à son compte les inquiétudes manifestées par les autochtones dans deux attendus (sur sept) de la Résolution proposée pour adoption en février 1998. De la part d'une province officiellement bilingue, cet oubli ne révèle-t-il pas une forte réticence à reconnaître la dualité linguistique historique du Canada ?

Le cas du Québec est différent, comme le reconnaît la Déclaration caractérisant la société québécoise comme unique. Mais la Déclaration de Calgary ne prend pas en compte le fait qu'il y a «deux sociétés d'accueil différentes dont la coexistence est un trait fondamental du Canada», pour reprendre les mots de Claude Ryan qui a peut-être mieux que tout autre commentateur caractérisé le noeud du problème (*Le Devoir*, 28 mai 1998). Le Canada anglais s'était donné une nouvelle représentation de lui-même comme société d'accueil, ne l'oublions pas, et la Déclaration de Calgary est en quelque sorte faite sur mesure pour cette nouvelle image de soi. Reste donc entier le problème du Québec dont la nouvelle réalité nationale – autre manière de caractériser la société d'accueil en y ajoutant la dimension identitaire – n'est pas reconnue dans le cadre de discussion proposé.

Le Québec a des institutions propres et un cadre législatif (pensons aux lois linguistiques) qui lui permettent de jouer, minimalement, ce rôle d'accueil. Or, la Déclaration de Calgary est muette là-dessus. Bien plus, l'insistance sur l'égalité entre les provinces donne à penser que ses rédacteurs ne reconnaissent pas cette particularité du Québec comme société d'accueil, le texte affirmant avec emphase que les nouveaux pouvoirs accordés à une province devraient aussi être accordés aux autres, et réaffirmant même trois fois (articles 2, 5 et 6) plutôt qu'une ce principe de l'égalité entre les provinces, insistance que M. Ryan a jugé avec raison excessive et désagréable.

La Déclaration de Calgary risque donc de déboucher à nouveau sur une impasse. Elle a été formulée en fonction d'une définition de la réalité canadienne qui oublie en quelque sorte l'un de ses aspects constitutifs essentiels : sa composante francophone. Pour compliquer les choses, les besoins et les institutions des communautés francophones hors Québec et de la société québécoise

sont maintenant différents. Reconnaître le caractère unique du Québec, c'est bien, mais encore faut-il définir ce que cela veut dire et en tirer toutes les implications. Or la Déclaration de Calgary ne s'aventure pas au delà du constat de ce caractère unique – en le minimisant du même souffle par une clause qui réaffirme l'égalité entre les provinces.

Si la Constitution doit s'ajuster avec raison aux exigences de la nouvelle réalité canadienne, ne faudrait-il pas qu'elle s'ajuste aussi à la nouvelle réalité du Québec ?

Tableau 1
Langue maternelle des citoyens selon la région
Canada, 1951 et 1991

Région		Langue maternelle*			Total	
		Anglais	Français	Autre	%	N
Nouveau-Brunswick	1951	63,1	35,9	1,0	100	515 697
	1991	65,1	33,6	1,3	100	723 895
	1996	65,5	33,1	1,4	100	729 625
Québec	1951	13,8	82,5	3,7	100	4 597 542
	1991	9,8	82,1	8,1	100	6 895 960
	1996	8,6	82,0	9,4	100	7 045 080
Ontario	1951	81,7	7,4	10,9	100	4 597 542
	1991	76,4	5,0	18,6	100	10 084 880
	1996	73,5	4,6	21,9	100	
Prairies et T. N.-O.	1951	61,2	5,6	33,2	100	1 608 269
	1991	79,0	3,5	17,5	100	2 080 870
	1996	79,3	3,2	17,5	100	2 171 680
Rocheuses	1951	76,6	2,5	20,9	100	2 104 711
	1991	81,1	1,9	17,0	100	5 827 615
	1996	79,0	1,7	19,3	100	6 358 950
Canada sans Québec	1951	77,6	7,3	15,1	100	9 953 748
	1991	79,0	4,8	16,2	100	20 400 895
	1996	—	—	—	100	—
Canada	1951	59,1	29,0	11,9	100	14 009 429
	1991	61,5	24,3	14,2	100	27 296 855
	1996	60,4	23,4	16,2	100	28 528 125

* Les réponses multiples (français/anglais) ont été réparties au prorata de leur poids en 1991 et 1996
Le français ou l'anglais et une autre langue ont été classés avec la langue officielle.

Source : Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1993, p. 128.

Tableau 2

**Distribution des francophones du Canada
selon la province et l'année (1951 et 1991)**

Province		1951	1991	1996*
Québec		82,2	85,3	85,2
Ontario		8,4	7,6	7,7
Nouveau-Brunswick		4,6	3,7	3,6
Autres		4,8	3,4	3,5
Total	%	100	100	100
	(000)	4 069	6 643	6 551

*Comprend les personnes qui ont identifié le français comme langue maternelle en même temps qu'une autre langue.

Source : Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1993, p. 128 ; données échantillons du Recensement du Canada 1996 (20 %), site Internet. Calculs de l'auteur.

Tableau 3

Distribution de la connaissance des langues officielles dans les différentes régions du Canada, 1996

Langues	Québec	Nouveau-Brunswick	Ontario	Autres	Canada Total
Anglais	5,1	57,3	85,7	91,4	67,1
Français	56,1	10,1	0,4	0,1	14,3
Anglais et français	37,8	32,6	11,6	7,0	17,0
Ni anglais ni français	1,0	-	2,3	1,5	1,6
Total	100	100	100	100	100

Taux au total

Français	93,9	42,7	12,0	7,1	31,3
Anglais	42,9	89,9	97,3	98,4	84,1

Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %) site Internet.

Tableau 4

Langue parlée à la maison
selon la province de résidence, 1996

Langue parlée à la maison	Québec	Nouveau- Brunswick	Ontario	Autres	Canada Total
Français	81,9	30,1	2,7	0,8	22,3
Anglais	10,1	68,4	82,4	89,5	66,7
Autres langues	5,8	0,5	12,4	8,1	9,0
Français et anglais	0,9	0,8	0,3	0,1	0,4
Français et autres	0,7	–	–	–	0,2
Anglais et autres	0,4	0,2	2,1	1,5	1,4
Anglais, français et autres	0,2	–	–	–	–
Total	100	100	100	100	100
Français (Total)	83,7	30,9	3,0	0,9	22,9

Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %) site Internet.

Tableau 5

Langue maternelle, langue connue et langue parlée à la maison
français et anglais, selon la province, 1996

		Langue*			(2-1)	(3-1)
		Langue maternelle (1)	Langue connue (2)	Langue parlée à la maison (3)		
Québec	F	5 784 635	6 612 305	5 892 850	827 670	108 215
	A	659 210	3 019 095	817 540	2 359 885	158 330
Ontario	F	520 860	1 281 835	327 245	760 975	- 193 615
	A	7 861 600	10 351 060	9 029 250	2 489 460	1 167 650
Nouveau Brunswick	F	245 095	311 180	225 545	66 085	- 19 550
	A	479 540	665 740	506 145	186 200	26 605
Canada sans Québec	F	1 005 030	2 308 100	649 675	1 303 070	- 355 355
	A	16 598 115	20 956 475	18 745 590	4 358 360	2 147 475
Canada total	F	6 789 665	8 920 405	6 542 525	2 130 740	- 247 140
	A	17 257 325	23 975 570	19 563 130	6 718 245	2 305 805

* Chaque case de ce tableau comprend aussi les réponses multiples. Par exemple, langue maternelle française au Québec : (F) 5 700 150 + (F,A) 50 585 + (F, autres) 28 140 + (F, A, autres) 5 760, soit au total 5 784 635.

Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %) site Internet.

Tableau 6
Population du Canada selon la région
et l'année 1951 à 1996

Région		1951	1961	1991	1996
Atlantique		11,6	10,4	8,6	8,1
Québec		29,0	28,8	25,4	24,7
Ontario		32,8	34,2	36,7	37,6
Centre et T.N.-O.		11,6	10,4	8,0	6,6
Rocheuses (Alb. et C.-B)		15,0	16,2	21,3	23,0
Total	%	100	100	100	100
	(000)	14,010	18,238	28 120	29 964

Source : Statistique Canada, *Recensements*.

Tableau 7

PIB par habitant selon la région au Canada
(en %), 1986-1996

Région	1986	1996
Atlantique	6,2	6,0
Québec	23,3	22,0
Ontario	40,2	40,5
Prairies	18,9	18,5
Colombie-Britannique	11,4	13,0
Total	100	100

Source : Statistique Canada, cat. 13-213.

Références

- Anderson, Benedict
Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism, Londres, Verso, 1983.
- Angus, Ian
A Border Within. National Identity, Cultural Plurality, and Wilderness, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997.
- Atwood, Margaret
Survival. A Thematic Guide to Canadian Literature, Toronto, Anansi, 1971.
- Bibby, Reginald W.
Mosaic Madness. The Poverty and Potential of Life in Canada, Toronto, Stoddart, 1990.
- Bissoondath, Neil
Le marché aux illusions, Montréal, Boréal, 1995.
- Bouchard, Gérard
 «Le Québec et le Canada comme collectivité neuves. Esquisse d'étude comparée », Recherches sociographiques, 1998 (sous presse).
- Bourque, Gilles et Jules Duchastel
L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992, Montréal, Fides, 1996.
- Conlogue, Ray
Impossible Nation. The Logging for Homeland in Canada and Quebec, Toronto, The Mercury Press, 1996.
- Conway, John F.
Debt to Pay. English Canada and Quebec from the Conquest to the Referendum, Toronto, James Lorimer & Company, Publishers, 1992.
- Cook, Ramsay
Canada, Québec and the Uses of Nationalism, Toronto, McClelland & Stewart Inc., seconde édition, 1995.
- Cook, Curtis (sous la direction de)
Constitutional Predicament. Canada After the Referendum of 1992, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994.

Dumont, Fernand

« Canada français », Recherches sociographiques, 3, 1997 : 3-49.

Gagné, Gilles

« Tradition et modernité au Québec : d'un hiatus à l'autre », dans Michaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest, Les frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

Harvey, Fernand

« Le Québec et le Canada français: histoire d'une déchirure », dans S. Langlois (éd.), Identité et cultures nationales, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64.

Ignatieff, Michael

Blood and Belonging. Journeys into the New Nationalism, Toronto, Viking, 1993.

« Québec: la société distincte, jusqu'où? » dans Jacques Rupnik (sous la direction de), Le déchirement des nations, Paris, Seuil, 1995, p. 139-156.

Kymlicka, Will

Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights, New York, Oxford University Press, 1995.

Lacorne

Laforest, Guy

Trudeau et la fin d'un rêve canadien, Québec, Septentrion, 1992.

De l'urgence. Textes politiques 1994-1995, Montréal, Boréal, 1995.

Langlois, Simon (sous la direction de)

Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.

Latouche, Daniel

Playdoyer pour le Québec, Montréal, Boréal, 1995.

Lenihan, Donald, G., Gordon Robertson et Roger Tassé

Le Canada: la voie médiane, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1995.

Létourneau, Jocelyn

Les années sans guide, Montréal, Boréal, 1996.

- Lipset, Seymour Martin
Continental Divide. The Values and Institutions of the United States and Canada, New York, Routledge, 1990.
- McRoberts, Kenneth
English Canada and Quebec. Avoiding the Issue, Toronto, York University, Robarts Center for Canadian Studies Lecture Series, 1991.
- Misconceiving Canada. The Struggle for National Unity, Toronto, Oxford University Press, 1997.
- McRoberts, Kenneth (sous la direction de)
Beyond Québec. Taking Stock of Canada, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995.
- Morton, Desmond
 Entrevue accordée à La Presse, 2 juillet 1994, Cahier B-1.
- Resnick, Philip
Thinking English Canada, Toronto, Stoddard, 1995.
- Robertson, Gordon
Does Canada Matters?, Toronto, Institute of Intergovernmental Relations, Reflection Paper 7, 1991.
- Smith, Donald
D'une nation à l'autre. Des deux solitudes à la cohabitation, Stanké, Montréal, 1997.
- Taylor, Charles
Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1992.
- «Shared and Divergent Values», dans R.L. Watts et D.M. Brown, Options for a New Canada, Toronto, Toronto University Press, 1986.
- Tully, James
Strange Multiplicity. Constitution in an Age of Diversity, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995.
- Webber, Jeremy
Reimagining Canada: Language, Culture, Community and the Canadian Constitution, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press,